

Carrefour de l'Air

28-29 septembre 2019

Guide de l'exposant

Le **Carrefour de l'Air**, événement phare de la programmation culturelle du musée, se déroule sur deux jours : du **samedi 28 septembre** au **dimanche 29 septembre 2019**. À cette occasion, exposants, passionnés et visiteurs se rencontrent pour de riches échanges dans les salles et sur le tarmac du musée, en plein cœur de l'Aéroport de Paris - Le Bourget.

En 2019, le musée de l'Air et de l'Espace et l'Aéro-Club de France s'associent pour proposer un meeting aérien exceptionnel à l'occasion du centenaire du musée. Plus de 7000 visiteurs sont attendus !

1- Programme

Le samedi 28 et dimanche 29 septembre se tient le salon des exposants dans le Hall Concorde. Il regroupe musées et associations spécialisés dans la préservation du patrimoine aéronautique.

Le dimanche, les avions du meeting aérien seront présents sur le tarmac sous forme d'une exposition statique et prendront leur envol dans l'après-midi. Cette année, la Patrouille de France prévoit un show exceptionnel pour marquer le centenaire ! Un car podium est également présent : les exposants qui le souhaitent peuvent prendre la parole afin de présenter leurs activités.

2- Inscription

L'inscription se fait via un formulaire en ligne. Afin de le remplir, veuillez suivre ces étapes :

- Vous munir d'une version numérique de votre attestation d'assurance de responsabilité civile.
- Remplir les champs du formulaire ;
- Télécharger la convention reçue en lien dans le mail de confirmation. Compléter le document en cochant les cases requises. Renvoyer le document par mail à jeanne.lacroix-lagrandeur@museeairespace.fr
- Imprimer et signer l'attestation de décharge de responsabilité.
- Envoyer l'attestation de décharge de responsabilité et le cas échéant votre règlement par chèque, en cas de vente de produits et de réservation de repas, à l'ordre de l'Agent comptable du musée de l'Air et de l'Espace à cette adresse :

Musée de l'Air et de l'Espace Aéroport de Paris – Le Bourget

A l'attention de Nina Pollard

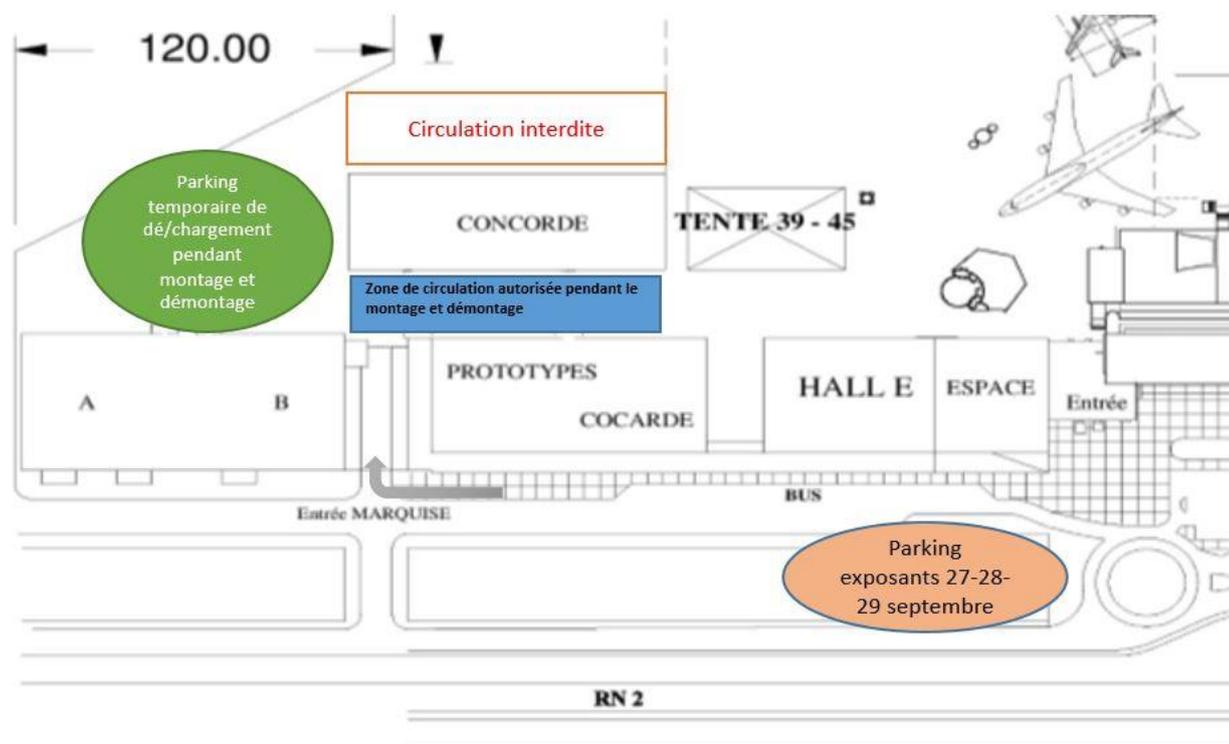
3 esplanade de l'Air et de l'Espace BP 173 93 352 Le Bourget Cedex

Rappel des prix : 20 € TTC pour la vente de produits, 5 € TTC par repas (soit 10 € pour le panier-repas du samedi 28.09 le buffet du dimanche 29.09 midi).

3- Organisation

Pour toute disposition spécifique et exceptionnelle, par rapport au programme ci-dessous, il est nécessaire de prendre contact avec l'organisateur au moment de l'inscription afin de déterminer des mesures adaptées (cf. contact p.5)

Vendredi 27 septembre													
	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h
Ouverture du Hall Concorde au public													
Installation des stands exposants													
Autorisation circulation véhicules sur le tarmac													
Samedi 28 septembre													
	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h
Autorisation circulation des véhicules sur le tarmac	Se garer au parking exposant avant 10h												
Installation des stands exposants													
Ouverture du Hall Concorde au public													
Repas													
Cocktail de l'amitié													
Dimanche 29 septembre													
	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h
Arrivée des exposants													
Ouverture du Hall Concorde au public				Les stands doivent être prêts à accueillir le public dès 9h50									
Repas													
Démontage des stands													
Circulation des véhicules sur le tarmac													



L'accès au Hall Concorde pour le montage et le démontage se fait par la Porte Marquise et en dehors des horaires d'ouverture au public (avant 10h et après 18h). Pendant les heures d'ouverture, les exposants doivent impérativement se garer à l'extérieur du musée, sur le parking visiteurs.

Pour le déchargement et chargement du matériel dans le Hall Concorde, il est possible de circuler de 18h à 20h le vendredi 27/09 et de 7h à 10h, le samedi 28/09. Nous vous conseillons, si vous avez des objets lourds, de décharger votre véhicule sur ces plages horaires.

Même à l'heure des repas, la présence d'au moins un exposant est requise sur chaque stand sur les périodes d'ouverture du Hall Concorde au grand public. Nous vous rappelons que le placement des stands est aléatoire.

4- Sécurité

Le Hall Concorde reste sous surveillance pour garantir la sécurité du matériel. En revanche, les exposants sont responsables de la surveillance de leur stand pendant les horaires d'ouverture au public. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'accrocher tout visuel ou objet sur les murs ou sur les pièces de collection. Les cartons vides devront obligatoirement être stockés dans les véhicules (mesure de sécurité incendie). Des sacs poubelle seront à votre disposition pendant le week-end. Veillez à bien laisser les extincteurs accessibles et de ne pas gêner les accès aux issues de secours.

Sécurité Vigipirate

Des normes de sécurité accrues sont en vigueur au musée de l'Air et de l'Espace, et concernent l'ensemble des personnes participant au Carrefour de l'Air : personnels, visiteurs et exposants.

Chaque entrée et sortie est contrôlée par un agent de sécurité qui pourra demander l'ouverture des contenants (sacs, bagages, etc.) et le passage par un détecteur de métaux. Les conducteurs des véhicules peuvent aussi être amenés à ouvrir leur coffre pour un contrôle par les agents à la demande du service de sécurité.

5- Badges

Badges exposants : chaque exposant inscrit et présent sur un stand reçoit un badge lors de son arrivée au musée. Pendant le Carrefour de l'Air, ce badge permet de faciliter l'entrée et la sortie du musée, et permet aux exposants d'accéder aux services prévus pour eux. Ce badge doit donc être porté de manière visible, et ce pour toute la durée de l'évènement. Les exposants auront la possibilité de bénéficier d'un forfait-avion le samedi 28 septembre, le billet leur sera remis à leur arrivée.

Circulation des véhicules : Chaque exposant a la possibilité de se garer temporairement dans l'enceinte du musée afin de charger et de décharger son matériel (cf p.2). Une seule place de parking est réservée par stand, sur le parking visiteur du pays. Chaque entrée de véhicule dans le musée et sur le parking visiteur sera contrôlée.

6- Matériel

Électricité : Les exposants sont tenus de préciser leurs besoins électriques de façon exhaustive, via le formulaire d'inscription (nombre de branchements nécessaires, matériel à brancher, puissance électrique nécessaire...). Les rallonges ne peuvent pas être fournies par le musée de l'Air et de l'Espace. Veuillez également noter que l'usage d'appareils électriques à forte puissance (chauffage, halogènes...) n'est pas autorisé.

Mobilier : Le musée ne fournit pas de tables ni de chaises aux exposants. Le mobilier nécessaire à l'aménagement du stand doit donc être intégralement fourni par les exposants. Le mobilier du stand doit être certifié catégorie M3.

Autre matériel : La liste exhaustive du matériel composant le stand (tables, cloisons, kakemonos...) doit être fournie via le formulaire d'inscription. À l'exception des matériaux bénéficiant d'une résistance au feu M2, les nappes et autres tissus sont prohibés en raison du risque d'incendie.

7- Vente

La vente d'objets est autorisée, à condition qu'elle ne soit pas la seule activité du stand. Pour bénéficier du droit de vente, chaque stand concerné doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de 20,00 € TTC (chèque à l'ordre de l'Agent comptable du musée de l'Air).

Les stands ne pratiquant pas d'activité de vente sont exonérés de ce forfait. Des contrôles de l'activité des stands pourront être effectués tout au long de la manifestation

8- Autres informations et contacts

À l'exception des chiens d'aide pour malvoyants, aucun animal n'est autorisé dans l'enceinte du musée (même s'il reste dans la voiture).

En cas de présence de véhicules n'étant pas garé sur le parking exposant aux horaires indiqués, le musée pourra faire appel à la fourrière.

Les toilettes les plus proches se situent dans les halls de l'Espace et des Voilures tournantes. Elles seront accessibles le vendredi jusqu'à 20h00, le samedi de 7h à 19h30, et le dimanche de 9h à 20h.

Le samedi 28 septembre, le musée vous propose un panier-repas qui sera distribué dans le Hall Concorde à chaque exposant. Le dimanche 28 septembre, un buffet est proposé sur la mezzanine du Hall Cocardé. La réservation pour ces repas (les deux ou l'un au choix) est à réaliser obligatoirement en amont via le formulaire d'inscription. Un chèque à l'ordre de l'agent comptable du musée de l'Air et de l'Espace devra être envoyé avant le 12 juillet., soit 5 € pour un repas et 10 € pour deux repas.

Toute l'équipe du musée de l'Air et de l'Espace s'associe pour vous souhaiter un excellent Carrefour de l'Air 2019!

Contact : inscription au Salon des exposants avant le
12 juillet 2019

Jeanne Lacroix Lagrandeur

Stagiaire pôle programmation événementielle

jeanne.lacroix-lagrandeur@museeairespace.fr

T. +33(0)1 49 92 70 69

Contact : Carrefour de l'Air

Nina Pollard

Responsable du pôle programmation événementielle

nina.pollard@museeairespace.fr

T. +33 (0)1 49 92 71 36

T. +33 (0)6 81 64 32 03